CONVOCATION CRITERIUM FEDERAL REGIONAL TOUR 1 – 19 octobre 2025



HORAIRES

Ouverture de la salle : 8h30

Pointage: Fin à 9h30 - Début de la compétition: 10h00

BALLES, plastiques de couleur blanche.

LICENCES

Le contrôle de la licenciation et de la certification médicale sera effectué lors du pointage. Un joueur ne pouvant justifier de sa licenciation et de sa certification médicale ne sera pas autorisé à jouer.

ARBITRAGE

En sortie de poules, tous les joueurs s'engagent à arbitrer au moins deux parties. Tout refus sera sanctionné d'une amende au club du licencié fautif.

PARTICIPATION

La participation à tous les tours du Critérium Fédéral Régional est obligatoire, et les joueurs ne participant pas à un tour descendent d'une division (sauf 1 absence par saison entrant dans la liste des absences autorisées).

REPECHAGES

Les repêchages, suite à des désistements prévenus dans les délais indiqués ci-dessous, sont obligatoires et ne peuvent être refusés.

Tous les joueurs inscrits sont considérés comme participants effectifs.

Il est impératif que le club signale toute absence pour permettre les repêchages, avant le mercredi 15 octobre à midi par mail à contact@lgett.fr

Division	Organisateur	Adresse	Juge-Arbitre	Liste des qualifiés
R1 Messieurs	Metz TT	Complexe St Symphorien Boulevard St Symphorien 57070 LONGEVILLE LES METZ	COUSIN Pierre Alexandre pacousin@tos-noes.com 06 58 52 68 99	<u>Lien</u>
R1 Dames	Moyenmoutier VRTT	Gymnase municipal 17 rue du Breuil 88210 SENONES	DUSSART Aurore auroredussart57@gmail.com 06 81 45 99 13	<u>Lien</u>
R2 Zone A + R1 BG	Gueux-Tinqueux TT	Rue de Moutier 51390 Gueux	LEGRY Jean Emmanuel jean-emmanuel.legry@orange.fr 06 22 94 27 47	<u>Lien</u>
R2 Zone B + R1 BG	Neuves Maisons TT	Maison de la vie associative, 1 rue de la haute borne, NEUVES MAISONS	DEPARDIEU Jean-Marie <u>imd.depardieu@gmail.com</u> 06 76 57 50 53	<u>Lien</u>
R2 Zone C + R1 BG	Metz TT	Complexe St Symphorien Boulevard St Symphorien 57070 LONGEVILLE LES METZ	COUSIN Pierre Alexandre pacousin@tos-noes.com 06 58 52 68 99	<u>Lien</u>

Zone A : concerne les joueurs licenciés dans les clubs situés dans les départements 08, 10 et 51. **Zone B :** concerne les joueurs licenciés dans les clubs situés dans les départements 52, 54, 55 et 88. **Zone C :** concerne les joueurs licenciés dans les clubs situés dans les départements 57, 67 et 68.